



n°37 JUIN 2026

La revue des  
propriétaires privés

# Parlons Forêts

CNPF  
Auvergne  
Rhône-Alpes

DOSSIER :  
Le mélèze



# Le mélèze, un atout contre le réchauffement climatique dans les Alpes du Nord



Claude Muffat

Le schéma régional de gestion sylvicole invite les propriétaires forestiers à participer plutôt qu'à subir. Voici comment en Pays de Savoie les propriétaires s'adaptent au dérèglement climatique en appliquant de bonnes pratiques sylvicoles.

Sur certains secteurs des Alpes du Nord la crise scolyte a libéré des espaces, des clairières

que nous replantons avec de nouvelles essences tout en favorisant la régénération naturelle.

En observant la vigueur des mélèzes plantés il y a quelques décennies, nous avons été encouragés par la plantation de cette essence partout où l'analyse Bioclimsol a validé son implantation. Les plantations dans les secteurs retenus sont un succès et sont encourageantes. D'autre part, cette essence produit à l'âge adulte des arbres capables de résister aux coups de vent, son bois imputrescible et durable est très apprécié de la deuxième transformation, il restera une valeur sûre dans les années qui viennent. De plus dans nos pays touristiques des Alpes du Nord, les mélèzes peuvent se parer de leurs couleurs façonnant avantageusement notre territoire. Ils sont déjà installés à Chamonix, Vallorcine, dernièrement à Magland suite à la tempête ou dans les vallées de Haute Maurienne, Tarentaise ainsi que dans les Hautes Alpes où le climat est sec. Nous avons introduit du mélèze d'Europe

qui supporte bien des variations thermiques brusques et accentuées. Aussi, quand l'épicéa aura quelques difficultés à résister au temps sec et aux variations de températures, le mélèze sera une essence mieux adaptée et plus résistante. Bien que sa facilité de régénération naturelle soit limitée, cette essence pionnière ouvre la voie à d'autres variétés.

Outre le mélèze et selon le diagnostic Bioclimsol de la parcelle, nous replantons des chênes sessiles, des douglas, des érables, des ormes, des cèdres et des tilleuls, l'avenir nous dira si notre diversification est une réussite.

Bien que conscient de la sensibilité des mélèzes aux pourridés, nous privilégions les mélanges avec d'autres espèces afin de contenir les risques.

Fort du travail engagé, la préoccupation première des propriétaires qui suivent le même parcours est liée au déséquilibre sylvo-cynégétique. C'est pourquoi au plan national, régional et départemental le CNPF attire avec Fransylva l'attention de la fédération des chasseurs et des ACCA sur la nécessité de réguler les populations de gibier afin de ne pas compromettre les nouvelles plantations. Le rôle des forestiers est de gérer leurs forêts, les chasseurs doivent eux réguler pour conserver un équilibre sylvo-cynégétique comme la loi l'impose. De plus, face aux contraintes nouvelles, à la complexité de gestion de nos forêts, à la baisse des PSG de 25 ha à 20 ha, le CNPF doit être soutenu par la politique forestière nationale et par les ministères concernés d'autant plus que nos forêts n'ont jamais été autant reconnues pour les services rendus à l'ensemble de la société.

Claude Muffat,

Vice-président du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes



c/o CNPF Auvergne-Rhône-Alpes  
Maison de la Forêt et du Bois  
10, allée des Eaux et Forêts  
63370 LEMPDES  
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :  
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :  
Jean-Marc Levold  
Tél. +33 (0)4 72 53 60 90  
jean-marc.levold@cnpf.fr

Comité de rédaction :  
Anne-Marie Bateau, Didier Cornut,  
Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes,  
Alain Csakvary, Monique Garon  
(CNPF Auvergne-Rhône-Alpes)

Crédit photo couverture :  
Louis-Michel Duhen © CNPF

Conception graphique/Impression :  
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert

Publicité :  
ARB Publicité - Agrapole - 23, rue Jean  
Baldassini - 693654 Lyon cedex 07  
Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07  
Contact : Christophe Joret  
cjoret@arbpub.fr

Numéro tiré à 13 000 exemplaires  
Revue trimestrielle - N° ISSN 3002-1340



Retrouvez Parlons Forêts et les actualités  
du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes sur :  
<https://auvergnhonealpes.cnpf.fr/>

Trois suppléments départementaux sont  
 joints à Parlons Forêts : Forêts de l'Ain  
 - Forêts privées de la Loire - Forêt privée  
 du Rhône

Textes, photos et illustrations du journal :  
 tous droits réservés.  
 Toute utilisation nécessite une  
 autorisation préalable.

« Parlons Forêts », la revue du Centre National de la Propriété Forestière - délégation Auvergne-Rhône-Alpes

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : ..... Adresse : .....

..... Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Mobile : ..... E-mail : .....

S'abonne à « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » / CNPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

# Scierie Agnellet, adepte du mélèze

Située à deux pas du centre du village de la Clusaz, dans le département de la Haute-Savoie, la scierie familiale Agnellet a vu le jour en 1961. C'est Constant Agnellet qui l'a créée, une modeste scierie comme beaucoup d'autres à l'époque, au cœur du massif des Aravis et de ses forêts d'épicéa. Depuis 1987, ce sont ses fils Daniel et Philippe qui gèrent l'entreprise qu'ils avaient intégrée quelques années auparavant. « Il y a une vingtaine d'années, la scierie vivotait », indique Hélène Agnellet, l'épouse de Daniel qui travaille également dans l'entreprise. « La scierie ne savait que de l'épicéa et ne se démarquait pas des autres scieries ». C'est alors que les dirigeants eurent l'idée de se lancer dans la production de produits finis de très haute qualité, le **bardeau** et le **tavaillon en mélèze**, décision qui a changé la vie de l'entreprise. Désormais la scierie emploie onze personnes pour effectuer toutes les opérations d'une scierie traditionnelle mais aussi la fabrication de ces tuiles en bois très demandées dans le domaine de la construction. La scierie est certifiée BOIS DES ALPES et PEFC.

**NB : bardeau >= 80 cm de longueur ; tavaillon <= 60 cm de longueur.**

## D'où viennent les bois que vous sciez ?

Les grumes d'épicéa, car nous scions encore beaucoup d'épicéa, proviennent intégralement de Haute-Savoie. Ces grumes proviennent de forêts publiques situées aux alentours mais aussi en partie de forêts privées.

En ce qui concerne le **mélèze**, les grumes proviennent de forêts publiques, domaniales et communales, de la Savoie (massif de la Maurienne) et des Hautes-Alpes, là où on trouve les grandes forêts de mélèze d'altitude. Un contrat d'approvisionnement avec l'Office national des forêts permet d'obtenir le volume souhaité annuellement (environ 3 500 m<sup>3</sup> par an). Ces grumes fournissent un bois de très grande qualité car les arbres ont poussé lentement. Les cernes d'accroissement sont très fins.

## Quels sont les usages des sciages que vous produisez ?

Les grumes d'épicéa sont débitées pour de nombreux usages : bois de charpente, de menuiserie, de structure, lames de plancher et de terrasse intérieur extérieur, bardage intérieur extérieur...

En ce qui concerne le **mélèze** issu des forêts d'altitude, c'est le bois résineux européen le plus dur et le plus durable et qui ne nécessite aucun traitement. Selon les normes de classement du bois en fonction de la durabilité (NF EN- 335 et FD P 20-65), il appartient à la classe 3 : « Utilisation en extérieur sans contact avec le sol ».

Sa masse volumique est de 600 kg/m<sup>3</sup> (pour comparaison : douglas = 550 kg/m<sup>3</sup>, épicéa = 450 kg/m<sup>3</sup>).

Le mélèze est donc scié en vue d'obtenir des produits potentiellement exposés aux intempéries : bardage, lames de

terrasse, aménagements extérieurs. Son bois est également très apprécié en menuiserie intérieure car très esthétique.

Les mélèzes ayant poussé à plus faible altitude (une petite partie des approvisionnements) ont des cernes d'accroissement plus large, le bois est alors moins dense. Pour pallier ce défaut, la scierie Agnellet a développé la technique du bois « Brûlé/Brossé/Huilé » qui améliore la durabilité et la résistance du bois : ralentissement de la propagation du feu ; meilleure résistance aux ultraviolets (une des principales causes de vieillissement du bois). Ce traitement peut également être appliqué au bois d'épicéa qu'il soit sain ou scolyté.

Propos recueillis par Jean-Marc Levrold, CNPF

## Zoom sur les tavaillons

Les planchettes de bois isolantes pour couverture ou bardage portent différents noms selon les régions et leur taille : tavaillon, tavillon, tavoillon, ancelle, essence, essiaule, essis, ... Le bois utilisé diffère également selon les régions : chêne, châtaignier, épicéa, mélèze. Dans le Jura et les Alpes, ces tuiles en bois recouvrent depuis des siècles les granges, chalets, refuges, fermes, ...

Les tavaillons peuvent être obtenus par fendage. Ceux en mélèze sont obtenus par sciage, car son bois est trop dur et sont striés par une machine pour permettre à l'eau de mieux s'écouler. Il n'existe pas de norme pour la fabrication mais les règles de pose sont définies par un cahier des règles professionnelles.

En AURA plusieurs scieries produisent ces tuiles en bois qui rencontrent un regain d'intérêt dans le domaine de la construction (éco-matériau).



Tavaillons en mélèze.



L'équipe de la scierie Agnellet.

© Scierie Agnellet

© Scierie Agnellet

# Les mélèzes en France

En France, le **mélèze d'Europe** (*Larix decidua*) est emblématique des forêts d'altitude des départements alpins (en particulier Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Savoie). A l'état naturel entre 1 200 et 2 400 m d'altitude, il forme le **mélézin**, réputé pour ses couleurs automnales flamboyantes. En effet, les mélèzes sont bien des résineux (ou conifères) mais qui perdent leurs aiguilles à l'automne. A l'image d'un feuillu, leurs feuilles passent alors du vert au jaune avant de tomber. En montagne, grâce à un enracinement puissant et une faible prise au vent l'hiver, les futaies de mélèze d'Europe jouent un rôle important dans la protection contre les avalanches, les éboulements de rochers et l'érosion des sols.

Au-delà de l'arc alpin, on trouve le mélèze d'Europe à l'état naturel de façon très morcelée en Pologne, Roumanie, Slovaquie, Tchéquie. Cette variabilité a permis des tests de comparaison de provenances utiles pour les boisements entrepris en France en dehors de l'aire naturelle.

Le **mélèze du Japon** (*Larix kaempferi*) provient de l'île de Hondo au Japon. Il a donné quelques bons résultats en plantation dans les régions métropolitaines à climat océanique. Cependant, sensible à un champignon, craignant les sécheresses estivales et développant un tronc flexueux, il n'est désormais plus utilisé en plantation.

Le **mélèze hybride** (*Larix x eurolepis*), croisement entre les deux espèces citées précédemment, réunit en principe les qualités de ses deux parents. Selon l'INRAE « *Malgré un coût des plants plus élevé, les qualités exceptionnelles des mélèzes hybrides les font préférer au mélèze d'Europe et au mélèze du Japon. Outre une très grande amplitude potentielle d'utilisation et des risques sanitaires fortement atténués, sa très forte vigueur permet de raccourcir de manière significative les révolutions. Le bois produit est homogène aux qualités confirmées* ».

## Matériels à utiliser pour les plantations

En ce qui concerne le **mélèze d'Europe**, l'introduction en plaine et montagnes humides du Massif central notamment de plants issus de graines de peuplements alpins n'a pas été concluante (essence montagnarde ; sensibilité au chancre). Des graines venues d'Europe centrale (chaîne de montagne des Sudètes en Tchéquie et Pologne), largement testées en France depuis 1957, ont abouti à la création de deux « vergers à graines » dans le département du Lot (Sudètes-Le Theil ; Sudètes-Cazaloux). La sélection portait sur la plasticité, le débourrement tardif, la productivité et la faible sensibilité au chancre. Pour les boisements hors aire naturelle, c'est là que les pépiniéristes doivent se fournir en graines ou dans des « vergers à graines » similaires agréés à l'étranger (sudetica ou polonica). Dans son aire naturelle, les plants d'origine locale sont conseillés.

Le **mélèze hybride** : initialement obtenu par pollinisation libre ou contrôlée, la diffusion de ce matériel sélectionné s'effectue désormais par bouturage. Les plantations de mélèze hybride sont déconseillées dans l'aire naturelle du mélèze d'Europe (risque de pollution génétique).

## Utilisation du bois

Le bois des mélèzes d'Europe qui poussent lentement en altitude présente une très grande durabilité et résistance mécanique : ce bois imputrescible réputé est utilisé en bardage, menuiserie extérieure, charpente. Il fait partie des bois utilisés pour les fondations de Venise et les fontaines de la région du Queyras dans le département des Hautes-Alpes.

Le bois des peuplements de mélèze hybride et mélèze d'Europe plantés à plus faible altitude présente des qualités légèrement moindre mais demeure apte à de nombreux usages : charpente, menuiserie intérieure, parquet, lambris...

Jean-Marc Levrold  
CNPF



Mireille Mouas © IDF - CNPF

Les aiguilles des mélèzes, souples et non piquantes, sont disposées en rosette (comme celles des cèdres).



Quentin Varneste © CNPF

Fleurs femelles de mélèze d'Europe.



Mireille Mouas © IDF - CNPF

Fleurs mâles de mélèze d'Europe.



Gilles Bossuet © CNPF

Cônes de mélèze d'Europe.

# Exigences du mélèze

Le mélèze d'Europe est un résineux caduc (qui perd ses aiguilles en hiver). C'est une essence de lumière qui ne supporte pas la concurrence prolongée, qui est réputée pour sa croissance rapide juvénile, et aussi la durabilité naturelle de son bois utilisé souvent pour des usages extérieurs.



Philippe Gaudry © CNPF

*Plantation de mélèze d'Europe.*

Le mélèze est relativement tolérant mais exigeant sur certains points. Il préfère les sols profonds (> 60 cm exploitables) **et bien drainés, type limono-sableux et sablo-graveleux** et de préférence légèrement acides à neutres avec une bonne réserve utile (RU > 80 mm recommandée). Il faut éviter de l'installer sur des sols hydromorphes, sur des argiles compactes et asphyxiantes, sur des sols superficiels (< 40 cm) et sur des stations sèches de basses altitudes.

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole le recommande en général au-dessus de 600 d'altitude **mais ne le préconise pas du tout au sein de certaines sylvoécotégions** particulières. Mais dans tous les cas, il est nécessaire de réaliser une analyse de la station forestière.

C'est une essence de climat montagnard avec une très grande résistance au froid (jusqu'à - 40°C), mais sensible aux gels tardifs en station basse. En terme de pluviométrie

son optimum est de 800 à 1 200 mm/an. Il supporte des climats relativement secs en altitude, mais craint les sécheresses répétées en plaine. Adulte, il a une bonne résistance au vent grâce à son enracinement profond. A l'état juvénile il est par contre sensible aux neiges lourdes.



Catherine Michel © CNPF

*Peuplement de mélèze en hiver.*

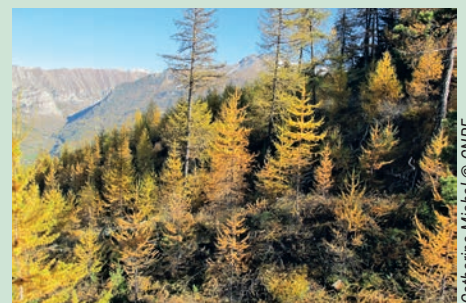
Essence de reboisement en moyenne montagne, il peut être utilisé en diversification, notamment en alternative au Douglas face au changement climatique en altitude ; sa régénération naturelle est difficile à obtenir sauf en conditions très ouvertes. La densité initiale recommandée varie de 800 à 1 200 plants/ha en plantation, avec une protection contre le gibier souvent nécessaire (il est très appétent). Les éclaircies devront être précoces et régulières, la première vers 15-20 ans, puis tous les 6-10 ans pour arriver à une sélection précoce des tiges d'avenir (180-250 tiges/ha).

Jean-Pierre Loudes  
CNPF

Pour plus d'informations sur les préconisations sylvicoles, consulter les fiches dédiées sur le site internet du CNPF : [https://www.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/meleze\\_compressed.pdf](https://www.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/meleze_compressed.pdf)

## Mélèze et paysage

Le mélèze influence l'apparence visuelle des paysages forestiers et ruraux. C'est un arbre à multifacettes qui peut être un atout paysager souvent apprécié en automne pour sa couleur, mais aussi en été pour la transparence de son feuillage et sa forme. Ce qui peut être moins le cas en hiver avec la perte totale de ses aiguilles comparé aux autres résineux. Selon le contexte, le mélèze est encouragé pour sa valeur paysagère et écologique, mais il peut aussi être soumis à certaines réglementations paysagères pour préserver l'identité et la qualité visuelle d'un territoire, ce qui peut affecter l'usage du mélèze en reboisement pur. Selon les contextes il pourra alors plutôt être installé en mélange avec d'autres essences.



Catherine Michel © CNPF

*Forêt de mélèze en automne.*

Jean-Pierre Loudes  
CNPF

# Le mélèze d'Europe remplace petit à petit l'épicéa dans le Bugey

Dans le Bugey, le massif de moyenne montagne qui occupe la moitié orientale du département de l'Ain, le choix des essences forestières de reboisement après l'exploitation des pessières scolytées reste une étape déterminante pour les propriétaires forestiers. Parmi les options possibles, le mélèze d'Europe se distingue de plus en plus par son potentiel, à condition de bien maîtriser ses exigences écologiques et sylvicoles.

« Le mélèze est une essence très intéressante pour nos parcelles de moyenne montagne, mais il ne faut pas commettre **l'erreur de penser qu'il peut remplacer l'épicéa partout** », prévient **Robert Manet**, un propriétaire forestier local qui utilise beaucoup cette essence. En effet, le mélèze d'Europe s'adapte à des sols très variés, mais il redoute les terrains compacts ou engorgés. Autre contrainte majeure : sa sensibilité aux gelées tardives, qui peut compromettre la réussite des plantations les premières années.

Le choix de la provenance est également primordial. Dans le Bugey, les provenances Sudètes (en dessous de 1 200 m d'altitude) et centre Pologne (sous 700 m d'altitude) sont aujourd'hui celles qui sont les plus utilisées. « Ce sont celles qui donnent les meilleurs résultats chez nous, à la fois en taux de réussite à la plantation et en croissance les premières années à condition d'avoir suffisamment d'eau en période de végétation ce qui est encore le cas sur la montagne du Bugey », précise ce même propriétaire. À l'inverse, les provenances alpines style Queyras ont été abandonnées, les quelques essais réalisés ayant été peu concluants. Elles sont à réserver aux zones de montagne au-dessus de 1 200 m voire 1 500 m d'altitude.

Sur le terrain, les pratiques de plantation jouent un rôle déterminant. **Planter à l'automne est fortement recommandé, afin de favoriser l'enracinement avant l'hiver.** « Le mélèze démarre très tôt au printemps, donc il faut qu'il soit prêt », souligne Robert Manet. Une préparation rigoureuse de la parcelle est indispensable, avec un sol propre et, de préférence, une mise en andain plutôt qu'un broyage.

La densité de plantation doit être adaptée aux caractéristiques héliophile de l'essence. Généralement comprise entre 800 et 1 100 plants par hectare, elle peut être réduite à 600 si le propriétaire a la capacité d'assurer un suivi très régulier.

La protection contre le gibier constitue un enjeu majeur. Très appétent, le mélèze nécessite la mise en place de dispositifs efficaces dès la plantation. « Sans protection, autant ne pas planter, on peut perdre une grande partie des plants en quelques jours », alerte le propriétaire.

Les premières années sont décisives pour la réussite du peuplement. Un regarni est recommandé si le taux de reprise est inférieur à 80 % dès la fin de la première saison de végétation. Par ailleurs, le dégagement des plants doit être réalisé suffisamment tôt pour limiter la concurrence.



Plantation de mélèze d'Europe.

« Il faut vraiment faire place nette autour du plant, au moins pendant cinq ans », insiste-t-il.

Cette exigence s'explique notamment par la forte croissance juvénile du mélèze, qui peut fragiliser les jeunes sujets. Sans entretien adapté, à savoir maintenir le pied des arbres propre, des défauts de forme (crosse) ou des problèmes de stabilité (verse) peuvent apparaître, en particulier sur les stations ventées ou les sols trop ameublés. Ainsi, le mélèze d'Europe représente une opportunité intéressante pour les forestiers du Bugey, à condition de bien choisir la provenance, la station et d'assurer un suivi rigoureux, dès la première saison de végétation.

Alain Lyaudet © CNPF

## Des mélèzes en mélange dans le Roannais

Suite à la tempête de 1999, **Philippe Glatz** propriétaire forestier et ex technicien du CNPF désormais à la retraite, a reboisé quatre ilots sinistrés, pour un total de six ha, situés dans les Monts du Forez à une altitude d'environ 800 m, en versant nord-ouest de la montagne d'Urfé. « *J'ai choisi de mélanger du douglas et des mélèzes hybrides, pour essayer (c'était novateur à l'époque NDLR) et pour concilier production, paysage et diversité* ». Les plantations ont été réalisées au printemps 2003, avec une densité de 800 plants/ha et un écartement de 4,5 m entre les lignes et 2,80 m sur ligne. Deux dispositifs de mélanges ont été testés, en bordure de la piste de la Grolle à Champoly.

- N°1 : 80% de mélèzes et 20% de douglas (séries de 4 mélèzes et 1 douglas sur chaque ligne)
- N°2 : 80% de douglas et 20% de mélèzes (séries de 4 douglas et 1 mélèze sur chaque ligne)

Les plants ont été protégés du chevreuil par un liteau pour les douglas, deux ou trois liteaux pour les mélèzes réputés plus sensibles.

« *J'ai constaté une très bonne croissance, en particulier des mélèzes qui ont fait des pousses annuelles de plus de un mètre dans les premières années et ont dominé rapidement les douglas !* » souligne le forestier. « *A tel point que dans le dispositif n°1, ils ont rapidement étouffé les douglas,*

*entraînant la disparition du mélange, ce qui n'était pas le but recherché* », se souvient-il.

Dans le dispositif n°2 à majorité douglas, les mélèzes bien que largement plus hauts, laissent de la place au douglas... qui tend à les rattraper vers 15 ans.

Une première éclaircie a été effectuée dès 2016 dans le dispositif majoritaire en mélèze et en 2020 dans celui majoritaire en douglas, au profit des mélèzes afin de conserver le mélange. Une prochaine éclaircie est à prévoir prochainement dans les deux modalités.

Quant au bilan de ces deux essais : « *pour le moment ça va...* », précise Philippe qui se veut prudent et souligne que dans ce type de mélange **il faut privilégier une majorité de douglas (80 ou 75 %) pour avoir une chance de conserver les deux essences à terme**. De plus, le reboisement sera moins couteux et certainement plus rustique.

« *Il est certain que les sprinteurs mélèzes seront rattrapés et dépassés par les douglas coureurs de fond. Et pour conserver le mélange, il me faudra travailler en éclaircie au profit des mélèzes, si le réchauffement climatique leur permet de tenir encore 20 ou 30 ans... Pourvu qu'il tombe encore beaucoup d'eau à Champoly d'ici là* », conclut-il dans un éclat de rire.

**Alain Csakvary**  
CNPF

## Des foréziens misent sur le mélèze

A la retraite depuis 2019, **Daniel Genthialon** fut dirigeant des Pépinières Sylvicoles du Haut-Forez à Saint-Bonnet-le-Château dans la Loire. Très engagé dans sa profession (il fut entre autre président du Syndicat national des pépiniéristes forestiers), il travaillait activement sur le mélèze dans les années 1990. « *En 1996, les vergers français de sudètes n'étaient pas encore en production. Avec Luc Paques, maître de recherche à l'INRA d'Orléans spécialiste du mélèze, je m'étais déplacé en République Tchèque et en Slovaquie afin de vérifier la qualité des peuplements dont étaient issus leurs vergers. Luc Paques et les chercheurs slovaques m'avaient conseillé à l'époque les vergers slovaques Ivachnova et Straza* », précise Daniel Genthialon.

Ainsi, en 1998, il décidait de planter plusieurs de ses parcelles du sud Forez, dont une sur Apinac, à 950 mètres d'altitude, en mélèze d'Europe, de provenance Ivachnova. La densité de plantation était de 2,50 m x 3 m soit 1 300 arbres/ha. « *Compte tenu de l'obligation de sylviculture dynamique liée à cette espèce à croissance juvénile rapide, on doit intervenir très tôt vers 15-20 ans afin de maintenir une surface terrière peu élevée et ainsi éviter une forte concurrence entre les tiges* », indique notre ex pépiniériste. C'est effectivement en 2018, à 20 ans, que la première éclaircie fut dynamiquement réalisée : éclaircie systématique 1 ligne sur 4, accompagnée d'un sélectif, soit 35 % des tiges prélevées environ.

« *Huit ans après, nous venons de réaliser la deuxième éclaircie sélective en janvier dernier* », ajoute Daniel Genthialon ; cette coupe a prélevé 25 % des tiges environ.

En excellent état sanitaire, ce peuplement âgé de 28 ans possède une densité de 600 à 650 tiges/ha. Et ses données dendrométriques confirment que « *l'usine à bois* » fonctionne à plein régime (hauteur : 18 à 22 m ; diamètre 28 à 30 cm).

**Julien Blanchon**  
CNPF



Peuplement de mélèze d'Europe âgés de 28 ans.

Julien Blanchon © CNPF

# Le mélèze dans les alpes iséroises

Selon la cartographie de l'IGN, le mélèzin pur se trouve, dans le département de l'Isère, dans trois régions forestières au sud de Grenoble : «Oisans», «Vercors» et «Bas-Drac - Trièves - Beaumont». Quelques peuplements en mélange sont présents également. Ces peuplements, d'origine artificielle le plus souvent (programme de «Restauration des Terrains en Montagne - RTM») se développent entre 1000 et 1900 m d'altitude et couvrent une surface modeste de l'ordre de 550 ha. Ils sont le plus souvent difficiles d'exploitation.

## Gestion d'une futaie régulière de mélèze d'Europe et épicéa-sapin en moyenne montagne

Un peu d'historique : cette parcelle de 1,4 ha sur la commune de La-Motte-d'Aveillans en Isère est acquise en 1993. Elle se situe à une altitude de 1010 m, en milieu de versant, sur une pente douce < 20 %, exposé Nord-Ouest. Le sol de type brun est profond, supérieur à 80 cm ; il repose sur une roche mère sédimentaire du houiller. Malgré un pH acide de 4,5, avec 1070 mm de précipitation annuelle bien répartie (630 mm sur la période de végétation) et une température moyenne de 9.1 °C, la station est favorable à une production forestière avec une bonne potentialité.



Chargement de grumes de mélèze.

Caractéristiques du peuplement en 1993 : futaie régulière âgée d'environ 60 ans issue d'une plantation, composée de sapin et d'épicéa sur 0,8 ha et de mélèze sur 0,5 ha avec quelques sapins et épicéas en mélange.

Données dendrométriques à l'hectare : densité 530 tiges, diamètre moyen 27 cm, hauteur 24 m, H/D = 90, volume 290 m<sup>3</sup>/ha dont 98 m<sup>3</sup> de mélèze. Les petits bois (diamètre 20 et 25 cm) représentent une forte proportion avec 54 % des tiges et 31 % du volume. Présence de quelques chablis et volis sur la parcelle, houppiers souvent étriqués (concurrency). Bonne rectitude, bon élagage sur les mélèzes.

## Sylviculture

Dans les années 80 une coupe prélevant les quelques gros bois et bois moyen a probablement été effectuée (souches). Malgré un élancement élevé, le choix d'effec-

tuer une éclaircie forte est fait en enlevant toutes les tiges cassées, la quasi-totalité des petits bois instables, suscitant la création de micro trouée (10 à 15 m de diamètre) et des arbres mal conformés. Réalisée en 1994 cette coupe prélève 125 m<sup>3</sup>/ha soit 34 % dont 25 m<sup>3</sup> de mélèze (valorisation local poteaux, poutres pour bâtiment agricole).



Abattage d'un mélèze.

En 2003, 2<sup>e</sup> coupe d'amélioration. Elle prélève 69 m<sup>3</sup>/ha, 101 m<sup>3</sup> dont 22 m<sup>3</sup> de mélèze.

En 2012, récolte chablis + complément (un camion), 68 m<sup>3</sup>/ha, 54 m<sup>3</sup> en épicéa et sapin, 2 m<sup>3</sup> de mélèze.

En 2016, 3<sup>e</sup> coupe amélioration/jardinage 130 m<sup>3</sup>/ha, 105 m<sup>3</sup> en épicéa et sapin (sur 0,8 ha).

Inventaire 2024 : 410 m<sup>3</sup>/ha (dont 175 m<sup>3</sup> de mélèze sur la parcelle).

En 2025, coupe récolte/jardinage 135 m<sup>3</sup>/ha, principalement mélèze à maturité diamètres 50 cm et plus, 96 m<sup>3</sup> très bien valorisés localement à 185 €/m<sup>3</sup> bord de route.

## Bilan quantitatif

A l'échelle de la parcelle, l'accroissement courant, sur 32 dernières années, est de l'ordre de 16 m<sup>3</sup>/ha/an et une production depuis l'origine (93 ans) de 8,5 - 9 m<sup>3</sup>/ha/an.

Concernant le mélèze, sur 0,5 ha, l'accroissement courant est plus faible avec 6 m<sup>3</sup>/ha/an, de même pour la production égale à **5 m<sup>3</sup>/ha/an, ceci est dû à la trop forte concurrence dans le jeune âge (30 à 60 ans), le mélèze ayant besoin d'espace pour s'exprimer** ; a contrario, la compression a entraîné un très bon élagage, des cernes assez fines et une bonne duraminisation (bois rouge), ce qui donne des plateaux de qualité.

# Principaux problèmes sanitaires du mélèze

## Le chancre du mélèze, un enjeu de provenance

Le chancre causé par *lachnellula willkommii* est la maladie la plus pénalisante sur le mélèze d'Europe planté hors de son aire naturelle. Le champignon forme des chancres chroniques sur tronc et branche. Les jeunes sujets peuvent en mourir. **Le climat humide et océanique favorise fortement cette pathologie.** La gestion des peuplements atteints peut limiter le phénomène.

*Les essais démontrent que les provenances des Sudètes et de Centre Pologne (inscrites dans l'arrêté MFR régional) sont adaptées au territoire régional en dehors de l'aire du mélézin naturel des Alpes. Le mélèze hybride est aussi très peu sensible.*



Chancre du mélèze.

Joël Perrin © CNPF

## Phytophthora ramorum, menace émergente

En 2009, il a réalisé un « saut d'hôte » vers le mélèze du Japon en Grande Bretagne (17 à 20 000 ha détruits). Le mélèze cumule les rôles d'hôte foliaire et terminal, permettant une épidémie très rapide avec mortalité. Trois foyers ont été détectés en France dans le Finistère en 2017, ils ont fait l'objet d'une procédure de destruction. Une surveillance continue est pratiquée.

*En cas de suspicion (houppier jaunissant, aiguilles anormalement courtes, nécroses suintantes) contacter immédiatement le Département Santé des Forêts.*



Maladie des pousses du mélèze.

## Pathogènes foliaires et mortalité de pousses au printemps

Plusieurs champignons provoquent des jaunissements et chutes d'aiguilles, mais aussi des dessèchements de pousses significatifs. Les pathogènes secondaires identifiés (*Méria laricis*, *Fusarium sp*) sont très liés à la pluviométrie printanière et au confinement des peuplements et restent peu impactant pour les peuplements concernés.

## Hylobe, ravageur des jeunes plantations

Sensibilité des mélèzes équivalente à celle du douglas entraînant parfois des mortalités très élevées sur les plantations de 1 à 3 ans derrière coupe rase.

*Surveiller attentivement les plantations en fin de printemps et début d'automne, un traitement insecticide à l'aide de Forester est possible en début d'attaque.*

## Campagnol roussâtre, le mélèze sa cible favorite

Excellent grimpeur, le campagnol écorce les tiges des mélèzes qui figurent en tête de liste de ses essences préférées. Les dégâts se font de novembre à mars généralement après l'arrivée brutale de la neige à l'automne, quand les ressources alimentaires se raréfient.

## Fomes, pourriture du bois et racinaire

Pourriture du cœur de l'arbre (cœur rouge), invisible de l'extérieur qui entraîne d'importantes pertes économiques au moment de la récolte. Il entraîne parfois des dégâts dans les jeunes peuplements en dégradant le système racinaire. La replantation de mélèze derrière une pessière affectée par le fomes peut donner lieu à de fortes contaminations que l'on constate à la première éclaircie.

*Badigeonner ou pulvériser les souches immédiatement après abattage avec du Rotstop.*

A noter que pendant les périodes de stress physiologique (sécheresses sévères, canicules, ...) on peut observer un report des **scolytes inféodés aux sapins** sur les mélèzes. Dans l'arc alpin en haute altitude on observe cycliquement des défoliations massives liées à la chenille de la tordeuse grise du mélèze.

Marc Lafaye  
CNPF

# Comment faciliter l'intervention des pompiers dans sa forêt ?

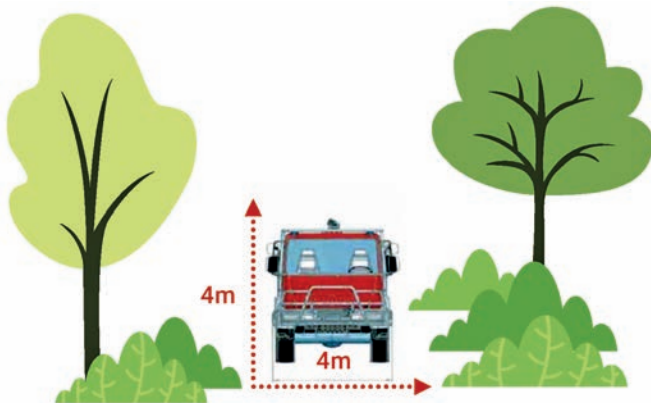
Dans la plupart des cas, une route forestière accessible aux grumiers l'est aussi aux pompiers. Cependant, pour assurer leur sécurité lors des interventions feux de forêt, quelques critères fondamentaux décrits dans cette fiche sont à respecter.



© SDIS 74

Tout d'abord, il faut savoir que les équipes sont organisées en Groupes d'intervention Feux de forêt (GIFF) composés

d'un véhicule léger et de 4 camions citerne feux de forêt (CCF). Pour se rendre au plus près de la zone d'intervention en toute sécurité, le GIFF doit pouvoir circuler sur un axe libre de tout obstacle sur 4m de large (bande de roulement plus accotements stables) et 4 m de haut. Il doit également pouvoir se retourner et croiser un autre GIFF.



Gabarit des véhicules de secours. Source : CNPF IFC



Camion citerne feux de forêts. Source : SDIS 74

Si la route forestière est fermée par une barrière et un cadenas, il faut impérativement prévoir un système de fermeture conforme aux standards utilisés par les pompiers (clé triangulaire). Les ponts et autres ouvrages d'art doivent pouvoir supporter une charge de 19 tonnes, qui correspond au poids d'un CCF rempli.



CNPF IFC

**Avant de réaliser tout aménagement DFCI dans votre forêt, prenez contact pour avis et conseil avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de votre territoire.**

Certaines voies peuvent être classées et catégorisées « officiellement » en fonction des possibilités de circulation des groupes d'intervention selon les critères décrits ci-après.

| Critères                    | Catégories DFCI                         |  |                          |
|-----------------------------|---|--|--------------------------|
|                             | 1 <sup>re</sup> catégorie               | 2 <sup>e</sup> catégorie               | 3 <sup>e</sup> catégorie |
| Possibilité de croisement   | Généralisée<br>(environ tous les 200 m) | Ponctuelle<br>(environ tous les 500 m) | Non requise              |
| Possibilité de retournement | Environ tous les kilomètres             | Environ tous les kilomètres            | Non requise              |
| Impasse                     | Sans                                    | Impasse aménagée                       | Impasse aménagée         |

Source : Guide des équipements de DFCI – version du 10/04/2018. Auteur : Entente Valabre.

Ce classement implique un entretien et un débroussaillage réguliers. Des financements publics (Union Européenne) peuvent être accordés pour la mise aux normes des ouvrages DFCI, sous réserve que leur pérennité foncière et juridique soit garantie. Autrement dit, il faut que la voie soit cadastrée et qu'une servitude au profit de la collectivité soit mise en place. Par ailleurs, d'autres sources de financement, comme le Fonds Vert, peuvent permettre la mise en place de points d'eau (poteaux incendie, citernes...).

# Loi de finances 2026

Le texte adopté le 2 février 2026 confirme l'importance des dispositifs fiscaux actuels dans la gestion durable des forêts.

## Maintien du taux réduit de 10% de TVA pour les travaux forestiers

Le taux réduit de TVA à 10% applicable aux travaux sylvicoles réalisés au profit d'exploitants agricoles (dont font partie les sylviculteurs), ainsi que les travaux de prévention des incendies de forêt menés par des associations syndicales autorisées est prorogé jusqu'au 31 décembre 2028 et prévoit son application rétroactive à compter du 1er janvier dernier.

## Maintien du dispositif Monichon dans ses conditions actuelles

Le taux de l'exonération partielle des droits de mutations à titre gratuit lors des donations et succession (dispositif Monichon) demeure inchangé (75% de la valeur des bois et forêts et des parts de groupement forestier).

## Dispositifs d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt

Les contribuables domiciliés en France peuvent toujours bénéficier d'un crédit d'impôt du fait de la réalisation, au cours de l'année 2025, de certaines opérations forestières. Ils concernent les opérations d'acquisitions de terrains forestiers ou de souscription de parts de groupements forestiers, les travaux forestiers réalisés sur la propriété du contribuable ou sur les parcelles du groupement forestier auquel il appartient, de souscription d'une assurance couvrant le risque tempête-incendie. Les conditions en sont inchangées par rapport à 2025, crédit de 25 % pour les opérations acquisition ou travaux et 76 % pour la souscription d'une assurance.

# France Nation Verte

La Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature a annoncé aux représentants de la filière forêt-bois la réouverture du guichet des aides au renouvellement forestier **France Nation Verte**, « afin d'assurer sans interruption la continuité des soutiens aux acteurs forestiers ».

Cette réouverture est effective au 25 février 2026 sur la plateforme Cartogip et permet à la fois de finaliser les dossiers qui étaient en cours de dépôt et de créer de nouveaux dossiers. A ce jour, le cahier des charges reste le même que celui qui était en vigueur lors de la suspension du 23 décembre 2025. La Ministre a par ailleurs annoncé la tenue dans les prochaines semaines de travaux visant à modifier le cahier des charges. L'orientation générale de ces travaux est précisée dans le communiqué de presse publié le 24 février 2026:

<https://www.ecologie.gouv.fr/presse/salon-lagriculture-monique-barbut-rencontre-filiere-foret-bois-fixe-ses-priorites-foret>

Celui-ci indique qu'un nouveau cahier des charges entrera en application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Les détails du dispositif d'aide sont consultables sur la page dédiée du site :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/dispositif-daide-renouvellement-forestier>

Pour rappel, ce dispositif vise à accompagner financièrement les investissements sylvicoles des propriétaires forestiers publics et privés pour reconstituer les forêts touchées par des sinistres tels que les attaques de scolytes ou les incendies, adapter les forêts identifiées comme vulnérables face aux effets du changement climatique et améliorer la qualité des peuplements forestiers pauvres pour améliorer leur contribution à l'atténuation au changement climatique et leur potentiel de production de bois d'œuvre.



**A partir de 5 hectares, nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.**

**Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.**

**[www.foretsavendre.fr](http://www.foretsavendre.fr)**

**☎ 06 11 75 20 10**

**[contact@foretsavendre.fr](mailto:contact@foretsavendre.fr)**



## Formations à la gestion forestière

Vous pouvez encore vous inscrire aux formations FOGEFOR organisées au deuxième semestre. Toutes les informations sur : <https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr> Se former, s'informer ou contacter [stephanie.joumel@cnpf.fr](mailto:stephanie.joumel@cnpf.fr) 04.70.48.78.55 ou 06.19.69.37.49

| Formations découverte : s'initier à la gestion forestière |  |
|---|--|
| Drôme : Vassieux-en-Vercors                               | 25 septembre, 2 octobre 2026   |
| Puy-de-Dôme   | 18 septembre, 25 septembre, 2 octobre, 8 octobre, 9 octobre, 16 octobre 2026 |
| Savoie, Haute-Savoie : Albertville                        | 24 et 25 septembre 2026. <b>La vente de mes bois</b>                         |



## Bourse foncière forestière Cœur de Savoie

La propriété forestière savoyarde est très morcelée, ce qui complique fortement la gestion et l'exploitation durable des forêts sur ce département. Afin de lutter contre ce morcellement, la Communauté de communes Cœur de Savoie met à la disposition des propriétaires une bourse foncière forestière qui permet de faciliter les ventes et achats de parcelles boisées. Cette bourse foncière reprend le modèle national de la plateforme [laforetbouge.fr](http://laforetbouge.fr). Grâce aux moyens mis en œuvre par Cœur de Savoie, un technicien du CNPF est mis à la disposition des propriétaires forestiers pour les accompagner dans leurs démarches. Ce service est gratuit.

Sur le territoire Cœur de Savoie (41 communes), la forêt occupe 51 % de la surface, soit environ 16 700 ha. Les forêts privées représentent 62,5 % de cette surface, soit 10 450 ha réparties sur 8 900 propriétés. 82 % des propriétaires forestiers privés disposent de moins de 1 ha de forêt. La bourse foncière Cœur de Savoie cherche à limiter ce morcellement pour permettre une meilleure gestion de la forêt et favoriser des propriétaires motivés.

**Un outil en ligne accessible à tous :** [www.laforetbouge.fr/auvergnerrhonealpes/coeurdesavoie](http://www.laforetbouge.fr/auvergnerrhonealpes/coeurdesavoie)

Vous êtes acheteur, indiquez vos critères de recherches et trouvez des parcelles à vendre ; vous êtes vendeur, faites connaître vos parcelles aux acheteurs potentiels en contactant le technicien du CNPF :

Morgan Vanlangendonck – 06 65 83 52 92 - [morgan.vanlangendonck@cnpf.fr](mailto:morgan.vanlangendonck@cnpf.fr)

Il est important de noter qu'un droit de préférence existe en forêt. Si vous êtes propriétaire voisin d'une parcelle en vente, vous êtes alors prioritaire pour l'acquisition de celle-ci. Dans le cadre de l'animation de la bourse foncière forestière, un courrier d'information est systématiquement envoyé aux propriétaires voisins des parcelles mises en vente.

## Départs à la retraite au CNPF



© CNPF

**Denis Pellissier** est né dans les montagnes du Sud Isère. Il obtient son diplôme de technicien forestier en 1983. Il va alors travailler dans le domaine forestier n'hésitant pas à se déplacer sur tout le territoire français. Il entre au CRPF Rhône-Alpes en 1990. De très nombreuses années en CDD, puis en CDI collectivité et enfin en CDI en 2016. Les diverses conventions vont lui permettre de travailler avec le PNR du Vercors, PEFC, le Département Santé des Forêts... Il est passionné par la forêt et met en pratique les conseils dans ses propriétés. On le connaît pour ses prises de parole et sa voix qui porte. On ne l'a jamais vu faiblir dans son investissement pour l'établissement. Il s'investit aussi pour la collectivité en étant pompier volontaire et élu sur sa commune.



Sylvain Ougier © CNPF

**Pascal Sylvestre** aura passé toute sa carrière professionnelle au service de la forêt privée. Il a commencé comme stagiaire au CRPF Rhône-Alpes à Annecy en mars 1983, sur le secteur Bauges Haute-Savoie lorsqu'il était en BTS à Meymac. Il animera ensuite le secteur du Beaufortain / Val d'Arly pendant ses premières années de technicien forestier avant de revenir dans sa Haute-Savoie natale de 1993 à aujourd'hui. Passionné et spécialiste de la forêt de montagne, il fait le constat un peu amer que ces dernières années les propriétaires forestiers nous contactent malheureusement plus pour vendre leur forêt que pour gérer. Musicien talentueux, il prenait plaisir à animer les rencontres régionales et nationales du CNPF.

**Actuellement en congés, Denis Pellissier et Pascal Sylvestre partiront respectivement à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> août prochains. Le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes leur souhaite une bonne retraite et les remercie pour leur dévouement au service de la forêt privée durant ces longues années.**



## Une approche innovante en Isère

Dans le département de l'Isère, au cœur du massif de Belledonne, dans la vallée du Haut-Bréda, à 850 mètres d'altitude, une initiative forestière en forêt privée attire l'attention. Sur une parcelle de deux hectares, les forestiers unissent leurs efforts pour préparer la forêt de demain face aux défis climatiques et cynégétiques.

Cette plantation s'inscrit dans une démarche d'accompagnement financier par le département de l'Isère. L'objectif est simple mais essentiel : aider les propriétaires à replanter des parcelles sinistrées (tempête, incendie, ravageurs, dépérissement...).

Sur le terrain, plusieurs essences d'arbres ont été introduites, comme le douglas, le sapin, l'épicéa ou encore le hêtre. L'idée n'est pas seulement de replanter, mais de tester la capacité de ces différentes espèces à s'adapter et à se développer dans un environnement changeant en favorisant un mélange d'essences.

Le projet se distingue aussi par **son approche innovante**. La plantation a été réalisée selon plusieurs méthodes : plantation des plants en ligne, parfois aléatoirement, sur d'autres zones c'est un ensemencement de graines qui

est réalisé et cela afin d'observer ce qui fonctionne le mieux. Une attention particulière est également portée à la protection des jeunes plants face au gibier, très présent dans le secteur. **La création de cloisonnements spécifiques pour guider les cheminements du gibier est également testée.**

Au-delà de l'aspect expérimental, cette démarche rappelle que la forêt est un investissement à long terme. Les résultats ne seront visibles que dans plusieurs décennies. Un suivi régulier est prévu pour observer la croissance des arbres, leur résistance et leur capacité à s'adapter.

Soutenu par une aide financière importante du département de l'Isère dans le cadre du programme « un arbre un habitant », ce type de projet permet de lever un frein majeur pour les propriétaires forestiers : le coût du reboisement. **Cyrille Madinier**, vice-président du Conseil départemental de l'Isère en charge de la ruralité, de l'agriculture et de la forêt, a ainsi pu constater que les propriétaires forestiers privés se mobilisent pour une forêt résiliente.



*Chantier de plantation.*



*Plants de douglas en mottes.*

Lucas Robin © CNPF

Véronique Jabouille © CNPF

A travers cette plantation, c'est la volonté d'avoir une forêt plus diversifiée et mieux préparée aux défis environnementaux à venir.

**Lucas Robin**  
CNPF



## Un quiz numérique

Dans le cadre de son action auprès des lycées, **Fransylva AURA** a proposé à la fédération nationale de transposer le contenu du livret « 36 idées reçues sur la forêt et le bois » **sous la forme d'un quiz numérique**. Grâce à une aide financière de Fransylva et la collaboration de sa responsable de la communication, Christelle Chaminadas, le quiz est en ligne à l'adresse : [www.quiz-foret-bois.fr](http://www.quiz-foret-bois.fr)

Il est librement accessible et constitue un bon outil pour tester, seul ou en groupe, ses connaissances sur les réalités de la forêt et du bois en France métropolitaine. Il va être diffusé aux lycées via le Conseil régional et la DRAAF, ainsi qu'à l'association des professeurs de biologie et géologie (APBG).

**Nicolas de Menthère**  
Président de Fransylva AURA

## Forêt, sols, eau : le CNPF au Sénat

A l'initiative de **Jean Bacci**, sénateur du Var et de **Charles Dereix**, président de l'association « Forêt méditerranéenne », le thème « forêt, sol, eau, des alliés naturels » a donné lieu à un colloque dédié au Sénat le 31 mars 2026. Les principales délégations CNPF concernées par le bassin Rhône-Méditerranée étaient représentées avec notamment la participation d'**Anne-Marie Bareau** et d'**Henry d'Yvoire**. La vision et les attentes des forestiers privés ont été fortement mises en avant : « agir ensemble, forestiers, gestionnaires de l'eau, aménageurs des territoires, élus... ». Ainsi, à partir d'exemples concrets de bonnes pratiques articulant forêt, sol et eau à travers la convention de partenariat entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'ONF et le CNPF, ont pu être énoncées les pistes d'actions techniques ou administratives et financières pour une meilleure prise en compte du rôle essentiel de la forêt gérée dans le cycle de l'eau. **Mathieu Lefèvre**, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique ainsi que **Gérard Larcher**, président du Sénat ont entendu ces attentes et conclu sur l'importance de cet enjeu.

## Label « Territoires de faune sauvage » pour un propriétaire forestier

La propriété forestière de **Jacques Lacoste**, conseiller élu du CNPF pour le Cantal, rejoint le réseau du label « Territoires de faune sauvage ». Mise en avant de la gestion en futaie irrégulière pour la sapinière, apiculture, milieux humides, respect des périodes de quiétude, forêt ouverte sur l'accueil de scolaires, forêt mature, enclos exclos, ... l'ensemble des initiatives du propriétaire a séduit le Jury international Wildlife Estates (incluant la Fondation François Sommer, la Fédération nationale des chasseurs, l'OFB et ELO), qui a attribué ce label le 20 février 2026 à la forêt de la Bassie (Cantal) pour une durée de cinq ans. Le lauréat a notamment été félicité pour son engagement à entretenir une forêt dans un esprit d'équilibre entre usages et préservation de la biodiversité ainsi que pour le partenariat avec l'ACCA permettant de constater conjointement l'état de la forêt et du gibier, et de décider de mesures de gestion adaptées.



## Une stratégie post-tempête validée par les élus du CNPF AURA

A l'issue d'une réflexion fondée sur les retours d'expérience suite aux tempêtes successives vécues en AURA depuis 1982 et 1999, le Conseil du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes a validé le 17 mars dernier les éléments de la stratégie post-tempête à mettre en œuvre par les équipes du CNPF en cas de dégâts importants impactant plusieurs secteurs ou départements et impliquant une adaptation provisoire des missions. Un plan a donc été élaboré qui définit **les actions à entreprendre** par le CNPF d'abord en amont pour que soient disponibles les outils et contacts nécessaires, puis en phase de crise (suite immédiate de la tempête et phase de reconstitution), sans oublier l'organisation du retour d'expérience après crise. Dès à présent, une fiche d'information sur les démarches à entreprendre par les propriétaires est disponible ainsi qu'un questionnaire d'évaluation des dégâts potentiels et une liste actualisée des opérateurs à contacter. Comme le disait un Conseiller, « *Pourvu que ces outils n'aient jamais à servir...* ».

## Une forêt « olympique » en Haute-Savoie

Dans le cadre du suivi post-tempête à Magland (Haute-Savoie), **des sportifs de haut-niveau** basés en Haute-Savoie se sont investis dans des chantiers de reboisement. Via l'Association Team Athletes Responsables, l'idée était de sensibiliser et compenser de manière symbolique les nombreux déplacements occasionnés par leurs transports pour les compétitions. Cela a donné lieu à deux actions forestières concrètes, organisées par le CNPF AURA sur le terrain : les sportifs, accompagnés de scolaires sportifs locaux, ont ainsi réalisé et financé, pour l'ASLGF de Magland, une plantation à l'automne 2023 et un dégagement de 7 ha en octobre 2024. Parmi eux : César Beauvais (ski de fond - Belgique), Manon Petit-Lenoir (snowboard), Yoan Jeandemange (handi-ski) et notamment **Romane Miradoli** (ski alpin, originaire de Samoëns et licenciée à Flaine). Depuis, elle a été médaillée d'argent en Super-G aux JO de Milan-Cortina en 2026 ; nous saluons à la fois ses engagements forestiers et sa performance olympique.



**11 & 12  
JUILLET  
2026**

**HAUT-  
BEAUJOLAIS  
CLAVEISOLLES  
(69)** Col de la Casse  
Froide

**CONCOURS**  
**SPECTACLES**  
**ATELIERS**  
**CONFÉRENCES**

**ENTRÉE  
LIBRE**

**GRANDE FÊTE  
DE LA  
FORET  
& DU BOIS**

La Région  
Département  
Jura  
Rhône-Alpes  
CCSB  
Qualité Bois  
ARDEF  
FIBOIS

## La fête de tous et pour tous !

- Une fête ouverte **gratuitement** à tous les âges et **en plein air**, au cœur du Haut-Beaujolais.
- Des **animations ludiques** et adaptées à tous les publics pour découvrir les forêts et le bois.
- Des animations **en continu** de 10h à 19h.
- Des animations toute proposées bénévolement **par des pros** de la filière forêt bois locale.

## REJOIGNEZ-NOUS ! CONTRIBUEZ À LA RÉUSSITE !

- **Devenez bénévole** et vivez la Fête de l'intérieur : animation, montage, accueil du public... il y a une place pour chacun.
- **Parlez-en autour de vous** : notre objectif est d'atteindre 200 bénévoles, et chaque recrutement compte pour faire de cette fête un vrai succès.
- **Relayez notre communication** sur vos réseaux et dans votre entourage.

## Infos et programme :

[feteforetbois.fr/rhone](http://feteforetbois.fr/rhone)



## LES GRANDES FORÊTS COMMENCENT TOUJOURS



## PAR LES PETITES POUSSSES.

5 Caisses régionales pour une région :  
1 000 agences, 11 000 collaborateurs pour vous accompagner  
et répondre à vos besoins spécifiques, privés ou professionnels.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, Centre France, des Savoie, Loire Haute-Loire, Sud Rhône Alpes, sociétés coopératives à capital variable.

- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est. Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS Lyon. N° ORIAS : 07 023 262.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France. Siège social : 3 avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 - 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand. N° ORIAS : 07 023 162.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Siège social : PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - 74985 Annecy Cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy. N° ORIAS : 07 022 417.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Siège social : 94 rue Bergson - BP 524 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 RCS Saint-Etienne. N° ORIAS : 07 023 097.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Siège social : 12 Place de la Résistance - CS 20067 - 38041 Grenoble cedex 9 - 402 121 958 RCS Grenoble. N°ORIAS : 07 023 476.

Crédit photo : shutterstock

# Evelyne Miche, la passion des grands espaces à Champagnac-le-Vieux

Dès le XI<sup>e</sup> siècle, les bénédictins de la Chaise-Dieu prirent pied à Champagnac-le-Vieux (Haute-Loire). Il s'ensuivit le paiement de droits à l'abbaye et une dépendance des habitants auprès des religieux du clergé régulier. Ceci a certainement facilité l'éclatement de la population locale en hameaux périphériques. Au XVI<sup>e</sup> siècle, vingt étaient recensés. Aujourd'hui, quinze sont habités et leurs appellations ont peu évolué depuis cette époque. On peut citer Neyrolles, Olpignac, Le Boucharel, Toirat, Genestoux, Taix, Dreins, Le Gliac, Rouret, recensés dès le XI<sup>e</sup> siècle. Chaque hameau a été initié dans des endroits stratégiques autour du village qui proposait tous types de commerce.

Ce développement, au fil des siècles, permit à Charles VII (1422-1461) d'autoriser la fortification du bourg pour renforcer la sécurité des lieux devenus un centre de commerce reconnu. C'est ainsi, que sous le règne de Louis XII (1498-1515) où notre pays fut prospère, des foires furent organisées quatre fois l'an.

L'évolution progressive de ce bourg lui a permis d'accueillir une prévôté dès le XII<sup>e</sup> siècle. Mais, depuis 2016, la gendarmerie locale a quitté Champagnac-le-Vieux, soit après 800 années de présence ! Pourtant, cette commune rurale de moyenne montagne, adhérente au Parc Naturel du Livradois-Forez, détient de belles forêts résineuses sur les deux tiers de sa surface totale. Elle multiplie ses habitants par trois en période estivale car la tranquillité des lieux ainsi que le lac « La Chanterelle », détenteur du label « Pavillon bleu », sont des atouts certains.

Ancienne première adjointe sous deux mandats et maire du village entre 2020 et 2026, **Evelyne Miche** est une passionnée de ces grands espaces cumulant hameaux, prairies et forêts. « *Je m'y promène régulièrement !* ». C'est certain, la construction historique de Champagnac-le-Vieux a permis la création de nombreux chemins reliant les différents hameaux, toujours existants à ce jour !

Les forêts sont essentiellement des forêts résineuses sur ce territoire où l'altitude oscille entre 640 et 980 mètres. Evelyne Miche, présente sur la commune depuis le début des années 1970 précise que « *il y a de plus en plus de coupes de bois ! L'évolution du matériel modifie les enjeux de la forêt car l'exploitation du bois doit se faire rapidement... ce n'est plus comme il y a 50 ans où chaque propriétaire cultivait leurs champs en été et s'occupait de leurs forêts en hiver : aujourd'hui, on coupe toute l'année !* »

Dans le département de la Haute-Loire, les entreprises de première transformation du bois sont bien présentes et la demande en matière première est importante et peut être



Eric Geoffroy © CNPF

Evelyne Miche.

estimée à un volume compris entre 600 000 à 800 000 m<sup>3</sup> par an !

Evelyne Miche estime que, pour éviter la dégradation des chemins privés de desserte forestière, il faut communiquer et maintenir le contact avec les entreprises. En effet, les chemins d'accès sont une nécessité pour les activités courantes et leur protection est un véritable enjeu communal « *j'ai toujours essayé de maintenir un dialogue avec les exploitants car c'est ce dialogue qui peut permettre d'éviter les grosses dégradations. Ce ne fut pas toujours simple mais cela s'est toujours bien passé !* »

La commune de Champagnac-le-Vieux est intégrée dans la Communauté de Communes d'Auzon où la forêt est reconnue comme un véritable enjeu territorial, notamment à l'heure où l'évolution climatique et les potentiels incendies augmentent les risques de dégradation.

Evelyne Miche a toujours prôné leur protection au sein de cette communauté !

Propos recueillis par Eric Geoffroy, CNPF

Journal réalisé par

Avec le concours financier du



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain